

ville de Cambrai



RA / 701 / 2024

DGST / DM / 316 2024

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai,
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu la descente dans le souterrain de la rue de Lille.

Considérant qu'à cette occasion il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes

ARRETONS :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper le Domaine Public, Rue de Lille, au droit des parcelles cadastrées AW 170 et AW 171, du jeudi 16 mai 2024 09 heures, au vendredi 17 mai 2024, 13 heures.

Il devra se conformer au Règlement de Voirie en vigueur et restera, seul responsable, des accidents pouvant survenir du fait de cette installation.

Article 2 : Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit :

Rue de Lille

Au droit des parcelles cadastrées AW 170 et AW 171

du jeudi 16 mai 2024 09 heures, au vendredi 17 mai 2024, 13 heures

Article 3 : Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par le pétitionnaire qui entretiendra ce dispositif et prendra toutes les dispositions nécessaires pour prévenir tous accidents pour lesquels elle sera tenue responsable.

Article 4 : Mme la Directrice Général des Services, Mr le Commissaire Principal de Police et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 13 mai 2024

Par délégation du Maire,
Le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe

